DLP 14-3-67 623298

JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

BULLETIN N° 78 de MARS 1967.-

AVERTISSEMENT.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER.-

Dans certains vergers de Poiriers, des attaques graves peuvent avoir lieu, précocement, à partir des germes (conidies) se formant sur les pustules chancreuses de Tavelure installées sur les rameaux.

Dans les endroits favorables à cette maladie, sur les variétés sensibles, effectuer un traitement cuprique soigné dès le large éclatement des bourgeons floraux (écailles des bourgeons bien séparées avac apparition du sommet des boutons floraux).

Ce traitement intéresse tous les vergers de Poiriers situés dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne où, dans les périthèces, autres forme de conservation de la maladie, un nombre non négligeable de spores (ascospores) arrive à maturité.

INFORMATIONS.-

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POMMIER.-

Dans les vergers où des attaques sont habituellement à redouter, effectuer un traitement, par beau temps, dans les jours qui suivent le débourrement (bourgeons floraux légèrement éclatés, laissant apparaître un "bout blanc").

Pour les produits à utiliser, consulter la liste récemment transmise.

OIDIUM DU POMMIER.-

Dans les vergers intéressés par cette maladie, les traitements sont à entreprendre dès le débourrement.

Les traitements doivent être fréquents et les pulvérisations abondantes. (Pour les produits à utiliser, consulter la liste précédemment transmise).

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU.-

Comme il a été indiqué dans le Bulletin n° 77 de FEVRIER, intervenir dès le débourrement.

Sur Abricotiers, un second traitement est à effectuer juste avant la floraison (prochainement dans certaines situations).

VIGNE

TRAITEMENT D'HIVER.-

Dans notre région les principaux parasites de la vigne susceptibles d'être combattus peu avant le débourrement sont les suivants : l'Esca ou "Apoplexie", l'Excoriose, l'Anthracnose et l'Acariose.

P./..765

L'ESCA : Cette maladie, causée par un champignon qui s'attaque au bois, entraîne chaque année, en particulier dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou, dans la forme Apoplexie, brutal.

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsenic par hectolitre d'eau). Intervenir une dizaine de jours après la taille, avant le débourrement. Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

L'EXCORIOSE :- Contre cette maladie, observée dans quelques vignes des régions de DOMERAT et de CHEMILLY (Allier), les produits à base d'Arsénite de soude, les Colorants nitrés ou les Huiles jaunes d'Anthracène peuvent être utilisés en pulvérisation, avant le départ de la végétation. Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements, des crevasses de l'écorce qui, en arrière saison, prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

L'ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, le plus souvent, non traitées en été). Sur les grains, elle produit des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution et se rappeler qu'il détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

L'ACARIOSE : L'Acarien responsable de cette affection a été identifié dans la région de BRIVE (Corrèze).

Les vignes attaquées présentent un aspect buissonnant, les feuilles restent petites, sont frisées et, généralement, duveteuses.

Contre ce parasite de la vigne, les Huiles d'Anthracène, les Huiles jaunes d'Anthracène ou les bouillies sulfocalciques donnent, utilisées avant le débourrement, de bons résultats.

CLERMONT-FERRAND, le 6 Mars 1967.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 634 du 6 Mars 1967 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1967 - Expédition n° 3.